



FORMATION

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ALTERNANCE



F.F.TIR
2013-2016

Formation « Initiateur de club »
FFTir



PRÉAMBULE

Afin d'optimiser le stage de mise en situation en club, le département formation de la FFTir a mis l'accent pour l'olympiade 2013-2016 sur l'alternance et le tutorat. Ce guide de l'alternance a pour objet d'aider l'ensemble des acteurs à la mise en place de ce dispositif. Il est un complément au livret de formation du stagiaire, outil privilégié de ce système.

Nous avons pris le parti de repréciser les contenus de formation et le référentiel d'activité de l'initiateur extrait des directives de formation 2013-2016, qui reste la base commune à chacun.

Vous souhaitant une bonne lecture et restant à votre disposition et à votre écoute pour ce projet.

Le Département formation-promotion FFTir.

SOMMAIRE

1	Présentation de la formation initiateur	5
1.1	Objectifs de la formation.....	5
1.2	Référentiel d'activité.....	5
1.3	Conditions d'accès a la formation	7
1.4	Organisation de la formation.....	8
1.5	Programme de la formation.....	9
1.6	Validation de la formation	11
1.7	Formation continue.....	12
2	Référentiel d'activités de l'initiateur de club.....	14
3	Les acteurs de la formation.....	16
4	Le stagiaire et l'alternance.....	18
4.1	La vision du stage.....	18
4.2	L'utilisation du livret de formation	18
5	La structure d'alternance : le club FFTir	18

5.1	Accueillir un stagiaire c'est :.....	19
5.2	Le positionnement du stagiaire dans la structure d'alternance	19
5.3	Les différentes actions que le stagiaire doit conduire dans sa formation.....	19
6	Approche globale sur le tutorat.....	21
6.1	Qu'est ce qu'un tuteur ?	21
6.2	La problématique du tutorat.....	21
7	Les différentes fonctions du tuteur.....	23
7.1	Fonctions du tuteur dans la relation tuteur - stagiaire.....	23
7.2	Actions de tutorat dans la relation tuteur - centre de formation	24
8	Le rôle du centre de formation (ligue) dans l'alternance.....	25
9	Conclusion	25

1 Présentation de la formation initiateur

(Extrait du règlement du BF initiateur applicable au 1^{er} septembre 2013)

1.1 Objectifs de la formation

Former le deuxième niveau d'encadrement bénévole des clubs : des initiateurs ayant des compétences leur permettant d'enseigner les bases techniques, à un public désireux de s'initier, en toute sécurité, pour pratiquer les principales disciplines gérées par la FFTir.

1.2 Référentiel d'activité

Appellation : l'appellation habituelle de l'activité bénévole d'initiation et de formation des tireurs est celle d'initiateur de club.

Structures concernées : cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

Champ et nature des interventions : l'initiateur de club réalise de manière autonome des cycles d'initiation dans les disciplines gérées par la FFTir :

- il garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique,
- il répond à la demande des tireurs débutants, désireux de progresser dans leur pratique ou de s'initier aux disciplines de compétition, en termes :
 - d'information sur les disciplines gérées par la FFTir,
 - d'information sur les armes et munitions préconisées,
 - d'apprentissage du Tir sportif au travers des progressions techniques « Cibles Couleurs » (niveaux orange et vert),
 - d'apprentissage des disciplines de compétition.

L'initiateur doit adapter sa pédagogie aux différents publics. Pour cela il doit :

- conduire un projet d'initiation,
- communiquer sur son activité et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre en respectant la réglementation de l'activité en vigueur.

L'initiateur de club a une vocation technique et pédagogique. Il a en charge, notamment, la formation des jeunes de l'école de tir, ainsi que le suivi des Cadets et Juniors issus de celle-ci. De par son positionnement dans l'apprentissage du tir, il oriente les publics adultes intéressés vers une progression technique dans différentes disciplines ou vers l'accès à la compétition.

Situation fonctionnelle :

- il doit être capable d'initier les adhérents à la pratique de plusieurs disciplines (Pistolet et Carabine pour le tir à la cible ou Fosse et Skeet pour le tir au Plateau),
- il doit maîtriser les fondements techniques dans le cadre d'une polyvalence permettant la pratique des principales disciplines de compétition (Pistolet et Carabine précision, Pistolet vitesse 10 et 25 m ou disciplines de tir au Plateau) et connaître les matériels et les normes réglementaires,
- l'activité de l'initiateur est principalement orientée vers la mise en place d'une initiation s'appuyant sur les fondamentaux techniques, définis dans le document « Guide pédagogique de l'initiateur », ainsi que sur la progression d'apprentissage proposée au niveau orange et vert du dispositif « Cibles Couleurs »,

- l'initiateur a les compétences pour valider les quatre premiers niveaux (blanc, jaune, orange, vert) de la progression « Cibles Couleurs », à partir du moment où il a participé à une formation de labellisation « Cibles Couleurs » (soit dans le cadre de sa formation initiale, soit au cours d'une action de formation continue).

Rappel : il n'est pas possible d'enseigner contre rémunération avec un Brevet fédéral d'initiateur de club en Tir sportif.

1.3 Conditions d'accès a la formation

Prérequis

- être licencié à la FFTir et avoir au moins dix-huit ans au début de la formation,
- présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Tir sportif, de moins de trois mois (la présentation de la licence validée par un docteur suffit),
- être détenteur de son diplôme d'animateur depuis une saison sportive complète,
- s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription (à se procurer auprès du secrétariat de la ligue d'appartenance), renvoyé dans les délais à l'attention du Responsable Formation Ligue (RFL),
- présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'initiateur,
- avoir l'avis motivé de son président de club sur la fiche d'inscription.

Nota : l'avis motivé n'est pas une autorisation de pouvoir suivre la formation, cela signifie que le président de club est informé qu'un tireur désire s'inscrire en formation d'encadrement.

Possibilités d'accès direct à la formation, par dérogation

(soumis à la décision du CTIR et du RFL)

- être titulaire d'une licence FFTir depuis trois ans et,
- être titulaire d'un « Carnet de tir » (atteste de la capacité d'utiliser une arme de 1^{re} ou de 4^e catégorie qui sera utilisée au cours de la formation) et,
- avoir un diplôme jeunesse et sport de niveau V ou,
- avoir le diplôme de moniteur de tir de la police ou de l'armée ou,
- sur présentation d'un dossier, auprès du CTIR-RFL attestant de l'investissement du candidat dans le domaine de l'initiation depuis au moins trois ans (école de tir ou autre public).

Conditions spécifiques d'accès pour les tireurs handisport

- *présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la commission médicale nationale handisport, spécifiant que l'handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera, dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme du Brevet fédéral d'initiateur de club obtenu.*

1.4 Organisation de la formation

L'organisation administrative et pédagogique : elle est du ressort des ligues régionales de tir, sous l'autorité du président de ligue et sous la direction du RFL travaillant en liaison avec la commission pédagogique et l'Équipe Technique Régionale (ETR). Dans le cas où la ligue n'est pas en capacité d'organiser la formation initiale initiateur (non nomination de RFL) le président de ligue pourra demander au CTIR et au DTN l'intervention ponctuelle de l'Équipe Technique Nationale Formation. Les frais des intervenants (vacations, frais de déplacement, hébergement et repas) seront à la charge de la ligue.

Cette organisation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation entre le département formation–promotion de la FFTir et les RFL.

La durée globale de la formation alternée est de 80 heures, se décomposant en :

- 6 heures de positionnement (centre de formation départemental ou ligue),
- 34 heures de formation initiale théorique et pratique (centre de formation ligue),
- 40 heures de formation en alternance (situation pédagogique en club).

La formation se déroule sur trois week-ends, espacés de six semaines, dans la mesure du possible, afin de faciliter l'assimilation des contenus et permettre l'investissement des stagiaires et une mise en pratique en club.

La journée de positionnement : elle est obligatoire dans la conception de cette formation. Située en amont du stage (conseillé un mois avant) elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation. À l'issue de cette journée, qui servira également à évaluer le niveau des candidats et à améliorer leurs savoir-faire (pratique personnelle Carabine et Pistolet 10 m), la documentation technique et pédagogique sera distribuée par les formateurs. Afin de limiter les déplacements, il est conseillé aux comités départementaux d'assurer l'organisation de cette journée de positionnement.

La formation en centre : elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (quatre Unités de Compétences (UC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Elle est traitée par le RFL et les membres de l'ETR. Favorisant les capacités à initier au Tir sportif en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions

liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer, puis réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

La formation en alternance : elle consiste en un stage en situation, dans un ou plusieurs clubs, permettant au candidat la mise en pratique, au cours de sa formation initiale des actions d'initiation et de formation aux tireurs du club désirant pratiquer différentes disciplines.

Le contenu de ce stage, ainsi que les diverses préparations serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de six pages maximum. Le « Livret de formation » complété peut faire office de rapport de stage. Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire parmi les personnes ressource du club, reconnues et formées par le RFL ou par défaut parmi les membres de l'ETR.

Le matériel : le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels de tir (équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par leur club de tir). Les cibles seront fournies par la ligue organisatrice.

1.5 Programme de la formation

Le programme est articulé en Unités de Compétence (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation en centre et en alternance, tant du point de vue théorique que pratique, par le moyen d'exposés, d'élaboration de fiches, de mises en situation pratique et d'ateliers.

A) Capacité à initier au Tir sportif en toute sécurité

UC1) Compétence à organiser la sécurité de la pratique (5 heures)

L'initiateur doit être capable de mettre en place des cycles d'initiation au tir en toute sécurité pour les pratiquants et les autres utilisateurs des installations de tir. Pour cela il doit :

- savoir manipuler, charger, vérifier le fonctionnement des principales armes utilisées,
- connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité,
- savoir adapter les armes (crosse et visée),
- savoir régler les détentes (1^{er} niveau réglage simple).

UC2) Compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité (10 heures)

L'initiateur doit être capable d'adapter son action pédagogique à un public diversifié en âge et motivation, pour lui donner les éléments techniques fondamentaux permettant l'apprentissage des principales disciplines. Pour cela il doit :

- connaître les principales caractéristiques des différents publics,
- savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage,
- savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques, savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances,
- savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation des niveaux orange et vert,
- connaître l'organisation générale d'une saison sportive (Gestion sportive).

UC3) Compétence à transmettre les bases techniques (niveau initiation) (20 heures)

L'initiateur doit être capable d'enseigner les gestes fondamentaux dans une approche globale et analytique lors de la conduite des cycles d'initiation. Pour cela il doit :

- connaître la technique de base et la technique spécifique (auto-formation avec envoi du « Guide pédagogique de l'initiateur » en amont du stage, suivi de débats puis d'évaluations pendant la formation),
- savoir enseigner et démontrer les fondamentaux techniques, contenus dans les niveaux orange et vert du dispositif « Cibles Couleurs »,
- savoir utiliser les progressions et démontrer les techniques spécifiques permettant les différentes pratiques compétitives (initiation à la compétition),
- savoir mettre en œuvre les techniques et compétences spécifiques pour l'initiation en école de tir,
- savoir utiliser les approches ludiques que permet le Tir sportif,
- connaître et appliquer les bases de la communication et de la relation initiateur-initié,
- connaître les fondamentaux d'organisation d'une compétition et le rôle des arbitres.

B) Capacité à se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure

Cette partie sera essentiellement réalisée en auto-formation et en lien avec la situation d'alternance (envoi de documents en amont, débats/explications, puis mise en situation, évaluations en contrôle continu des connaissances lors des stages).

UC4) Compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club (5 heures)

L'initiateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires. Pour cela il doit connaître :

- le rôle et les responsabilités de l'initiateur : morale, civile et pénale,
- les responsabilités de la structure où il exerce, les assurances et la licence,
- la législation des armes (*la détention, le stockage et le transport des armes réglementées*),
- l'organisation générale de la ligue régionale de tir,
- le règlement sportif ISSF (*procédures et comportement du tireur au pas de tir*).

1.6 Validation de la formation

L'obtention du Brevet fédéral initiateur sera prononcée par le président de ligue et le RFL, si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies :

La validation de la formation sera effective suite à l'obtention de la moyenne ≥ 10 au total des diverses épreuves en l'absence de notes éliminatoires et à la validation du stage en situation auprès d'un club et à la rédaction du rapport d'activité.

Nota : notes éliminatoires si moyenne des notes est < 5 dans chaque épreuve : écrite (réglementation), pédagogique et technique.

A - Épreuve écrite : questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur le rôle institutionnel de l'initiateur (UC1 – UC4) - durée 1 h (sur 40 points).

Organisée le dernier jour de la formation, cette épreuve permet de vérifier les connaissances des candidats autour des grands thèmes traités pendant la formation (réglementation des armes, disciplines gérées par la FFTir, licence, assurance, rôle et responsabilités de l'initiateur).

B - Épreuves pédagogique et technique : elles portent sur la capacité à maîtriser l'activité (sur 60 points UC2) et à initier au tir (sur 60 points UC3).

Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu. Dans chaque unité de compétence les formateurs évaluent les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être des candidats à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation.

Il est possible de ne retenir que la meilleure note ou de prendre en compte la moyenne, l'objectif n'étant pas de sanctionner les candidats, mais de les former avant tout et de profiter des périodes d'évaluation pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à initier.

C1 – Épreuve pratique en compétition : cette épreuve est obligatoire, non éliminatoire, mais comptant dans la moyenne (voir liste des épreuves et barème sur 20 points).

L'épreuve pratique consiste à prendre en compte le score d'un match réalisé dans une épreuve officielle (match Gestion Sportive (RGS) ou compétition officielle organisée par le département

ou la ligue) de la saison sportive en cours. L'intérêt de cette épreuve fondamentale de l'initiateur réside dans le fait que les candidats expriment un réel niveau de pratique réalisé en compétition.

C2 – Épreuve pratique « Cibles Couleurs » : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante, elle permet l'obtention de points en sus :

- 2,5 points (cible orange) ;
- 5 points (cible verte).

L'épreuve pratique consiste à faire passer la cible en suivant le protocole défini par la FFTir. L'intérêt de cette épreuve réside dans le fait que les candidats vivent une validation « Cibles Couleurs » et continuent à évoluer dans le dispositif.

Dérogation : dans le cas où les candidats n'auraient pas intégré le dispositif « Cibles Couleurs » avant leur entrée en formation, les formateurs peuvent organiser directement une validation de cible jaune ou orange lors du positionnement, ce qui permet au candidat de se présenter à la cible orange ou verte en fin de formation.

D – Stage en situation auprès d'un club :

Le stage en situation auprès du club devra être validé par le RFL, après la transcription de l'avis motivé et de la signature du président de l'association sur le « Passeport formateur » du candidat et suite à l'envoi par le stagiaire du rapport d'activité (le livret de formation initiateur complété pouvant servir de rapport d'activité).

Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît au RFL qu'il n'a pas été réellement conduit.

Démarches administratives :

Les notes des candidats seront alors reportées sur la fiche de validation contresignée par le président de ligue (***seul le document FFTir officiel sera enregistré par le secrétariat formation***), puis transmises par le RFL au secrétariat formation de la FFTir.

Le « Passeport formateur » des candidats sera signé par le RFL et le président de ligue.

Les candidats seront officiellement enregistrés sur le listing fédéral des formateurs.

Les diplômes, les cartes et les écussons, pour l'olympiade 2013-2016, seront établis par le secrétariat formation FFTir, puis envoyés directement aux candidats. Une liste récapitulative de cet envoi sera retransmise à la ligue et au RFL.

1.7 Formation continue

Organisateur

La formation continue des initiateurs relève de la responsabilité du CTIR. Des sessions de recyclage ou de spécialisation seront organisées et conduites chaque saison par l'ETIR. Certaines actions peuvent être déléguées aux ligues, mais toujours sous la responsabilité du CTIR, selon les modalités décidées en commun, avec les différentes ligues, lors de la réunion plénière interrégionale.

Thématique pour l'olympiade

Pour l'olympiade 2013/2016, plusieurs axes de formation peuvent être définis :

- labellisation des initiateurs à la fonction tutorale,
- Certificats de spécialité disciplines hors ISSF,
- Certificats de spécialité disciplines ISSF,
- labellisation à l'utilisation et la validation du dispositif « Cibles Couleurs ».

Validité d'un brevet fédéral et statut d'actif

La validité d'un brevet fédéral est définitive, une fois celui-ci obtenu. Cependant, pour être considéré comme **ACTIF** et de ce fait inscrit au niveau du listing fédéral, l'initiateur doit :

- **exercer régulièrement des actions d'encadrement**, que ce soit au niveau d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue, voire de l'inter-région et pouvoir le justifier en présentant le « Passeport formateur » validé,
- **participer à une action de formation continue au moins une fois par olympiade**. Le CTIR ou le RFL doit envoyer la liste des initiateurs avec le numéro de licence, à la suite de chaque action de formation continue, au secrétariat formation de la FFTir, de façon à mettre à jour la liste des formateurs actifs et leur envoyer les cartes et les écussons pour l'olympiade en cours.

Dans cette optique, le « Passeport formateur » comporte les pages permettant de valider la participation aux différentes actions de formation continue, ainsi que la validation de l'activité d'encadrement au sein du club.

2 Référentiel d'activités de l'initiateur de club

(Extrait du règlement du BF initiateur applicable au 1^{er} septembre 2013)

Appellation : l'appellation habituelle de l'activité bénévole d'initiation et de formation des tireurs est celle d'initiateur de club.

Structures concernées : cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

Champ et nature des interventions : l'initiateur de club réalise de manière autonome des cycles d'initiation dans les disciplines gérées par la FFTir :

- il garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique,
- il répond à la demande des tireurs débutants, désireux de progresser dans leur pratique ou de s'initier aux disciplines de compétition, en termes :
 - d'information sur les disciplines gérées par la FFTir,
 - d'information sur les armes et munitions préconisées,
 - d'apprentissage du Tir sportif au travers des progressions techniques « Cibles Couleurs » (niveaux orange et vert),
 - d'apprentissage des disciplines de compétition.

L'initiateur doit adapter sa pédagogie aux différents publics. Pour cela il doit :

- conduire un projet d'initiation,
- communiquer sur son activité et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre en respectant la réglementation de l'activité en vigueur.

L'initiateur de club a une vocation technique et pédagogique. Il a en charge, notamment, la formation des jeunes de l'école de tir, ainsi que le suivi des Cadets et Juniors issus de celle-ci. De par son positionnement dans l'apprentissage du tir, il oriente les publics adultes intéressés vers une progression technique dans différentes disciplines ou vers l'accès à la compétition.

Situation fonctionnelle :

- il doit être capable d'initier les adhérents à la pratique de plusieurs disciplines (Pistolet et Carabine pour le tir à la cible ou Fosse et Skeet pour le tir au Plateau),
- il doit maîtriser les fondements techniques dans le cadre d'une polyvalence permettant la pratique des principales disciplines de compétition (Pistolet et Carabine précision,

Pistolet vitesse 10 et 25 m ou disciplines de tir au Plateau) et connaître les matériels et les normes réglementaires,

- l'activité de l'initiateur est principalement orientée vers la mise en place d'une initiation s'appuyant sur les fondamentaux techniques, définis dans le document « Guide pédagogique de l'initiateur », ainsi que sur la progression d'apprentissage proposée au niveau orange et vert du dispositif « Cibles Couleurs »,
- l'initiateur a les compétences pour valider les quatre premiers niveaux (blanc, jaune, orange, vert) de la progression « Cibles Couleurs », à partir du moment où il a participé à une formation de labellisation « Cibles Couleurs » (soit dans le cadre de sa formation initiale, soit au cours d'une action de formation continue).

Rappel : il n'est pas possible d'enseigner contre rémunération avec un Brevet fédéral d'initiateur de club en Tir sportif.

3 Les acteurs de la formation

Structures d'alternances les clubs FFTir

- Favorise l'acquisition des compétences relatives aux fonctions d'initiateur du stagiaire.
- Met à disposition les moyens nécessaire pour acquérir ces compétences.

Tuteur interne et / ou externe

- Facilite l'intégration dans la structure d'accueil.
- Transmet ses compétences.
- Soutien, aide le stagiaire.
- Assure un lien entre la structure

Stagiaire

- Est acteur de sa formation donc met tout en œuvre pour la réussir et s'intégrer en tant qu'initiateur dans la structure.
- Respecte les règles du club et de

La FFTir

- Vérifie le bon déroulement de la formation.
- Supervise ou organise directement les certifications.
- Délivre le diplôme.

La Ligue

- Accompagne l'accès au diplôme.
- Organise l'acquisition des compétences.
- Développe un partenariat avec la structure d'accueil et les différents

Dans les parties suivantes, nous allons faire un point particulier sur le rôle de chaque acteur.

4 Le stagiaire et l'alternance

Si nous choisissons de commencer par le stagiaire, c'est qu'il est au centre du dispositif de formation. Il a un rôle majeur dans la réussite de la mise en place de l'alternance et sa principale mission est **d'être acteur de sa formation** ! Nous avons listé ci-dessous quelques pistes qui peuvent vous aider.

4.1 La vision du stage

Être stagiaire dans un dispositif d'alternance, c'est considérer que le temps de stage est un temps de formation à part entière et qu'il peut être mis à profit pour :

- approfondir et valider ses motivations et son projet d'encadrement bénévole au sein du club,
- participer à l'amélioration des secteurs du club en lien avec la fonction d'initiateur (initiation, apprentissage des disciplines de compétition ...) au travers de la mise en place du projet à mettre en place dans le cadre de la formation,
- profiter de l'expérience de son tuteur et des personnes ressources identifiées dans le club,
- faire sa place progressivement au sein de l'équipe d'encadrement du club.

4.2 L'utilisation du livret de formation

Le livret de formation est l'outil privilégié de l'alternance. Il devrait être vécu, non comme une contrainte administrative, mais bien comme **un outil pédagogique au service de la formation**. Aussi, s'il est rempli dans cet esprit, il :

- incite à une pratique réflexive sur ses activités,
- permet les échanges entre tous les acteurs (notamment tuteurs et formateurs), surtout s'il est mis en ligne sur internet (espace partagé dropbox par exemple),
- permet la validation de la formation, car il peut servir de support de rapport de stage !

Le stagiaire doit donc se situer dans une logique d'acquisition de compétences à mettre au service de la structure d'accueil !

5 La structure d'alternance : le club FFTir

Former un stagiaire dans sa structure (club, ligue ...) implique de s'inscrire dans une certaine démarche que nous allons essayer de synthétiser ci dessous.

5.1 Accueillir un stagiaire c'est :

avant tout **s'inscrire dans une démarche d'apports réciproques**. En effet en ouvrant ses portes à un stagiaire (même s'il faisait partie du club avant, vous l'accueillez avec un nouveau statut) le club entre dans l'échange et le partage réciproque avec le stagiaire.

Le stagiaire arrive avec sa propre personnalité, ses compétences, ses manques par rapport au profil d'initiateur dans la structure et va se transformer au cours de la formation en acquérant de nouvelles compétences qu'il mettra au service de la structure d'accueil.

La structure, quant à elle, a su développer un mode de fonctionnement qui lui permet d'accueillir un nombre de licenciés suffisant pour faire vivre le club. Elle a ses atouts et ses contraintes que le stagiaire devra apprendre à connaître avec un nouveau regard.

Aussi, pour que le temps de formation soit profitable à chacune des parties, le stagiaire comme les responsables de la structure doivent se mettre dans une posture d'écoute favorable aux changements et à l'innovation.

Accueillir un stagiaire c'est donc :

- impliquer le stagiaire dans la vie de la structure,
- s'inscrire dans une démarche dynamique pour accepter les nouvelles idées et discuter des projets que le stagiaire devra mettre en place dans le cadre de sa formation,
- s'inscrire dans une démarche de remise en question, d'accompagnement, d'ouverture.

5.2 Le positionnement du stagiaire dans la structure d'alternance

Il est important que le stagiaire comme le tuteur soit clairement **identifiés et positionnés** dans la structure par rapports :

- aux élus du club,
- aux licenciés pratiquants et leur entourage (ex : parents des enfants de l'école de tir),
- aux membres de l'équipe de bénévoles du club (animateurs, initiateurs ...).

Ce positionnement doit se faire le plus tôt possible afin de faciliter l'intégration du stagiaire. Dans le cas où ce dernier faisait déjà partie du club au préalable, il est important de marquer le changement de statut nécessaire à la réalisation de nouvelles tâches liées aux fonctions d'initiateur. Il est donc judicieux que le stagiaire puisse participer à l'AG et autres réunions liées à la vie du club.

5.3 Les différentes actions que le stagiaire doit conduire dans sa formation

Il est important que le club sache au préalable les actions que devra conduire le stagiaire de façon à pouvoir identifier s'il est en mesure de conduire ces actions en son sein ou si une

partie de l'alternance doit se faire en partenariat avec une autre structure. Nous avons listé les principales actions ci-dessous :

Actions à mettre en œuvre par le stagiaire	Implication pour la structure d'alternance
Réalise le projet lié au stage en alternance	La structure doit travailler en partenariat avec le stagiaire pour croiser les envies et les compétences de ce dernier avec les besoins de la structure
Informe les pratiquants sur : <ul style="list-style-type: none"> - les disciplines gérées par la FFTir - les armes et munitions préconisées 	Mettre en place ces activités au sein du club pour que le stagiaire puisse vivre ces différentes situations Accompagner le stagiaire pour accomplir ces tâches, l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires pour être en capacité de les effectuer en autonomie
Prépare et encadre des séances de Tir en Carabine et Pistolet de niveaux équivalents à la préparation des cibles orange et verte de la progression « Cibles Couleurs »	
Encadre dans le cadre de l'École de Tir (notamment les cadets, juniors issus de celle-ci)	
Encadre le public adulte intéressé vers une progression technique dans différentes disciplines ou vers l'accès à la compétition	
Participe au dispositif « Cibles Couleurs » notamment sur les niveaux orange et vert	Laisser du temps au stagiaire pour approfondir sa pratique personnelle
Réalise les tâches administratives et/ou logistiques (matériel)	Accompagner le stagiaire pour accomplir ces tâches, l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires pour les effectuer en autonomie
Participe à la vie associative du club	Inviter le stagiaire à assister à des réunions d'encadrants du club, AG ...

Au regard de ce descriptif, on comprend que la structure d'alternance n'est pas un simple lieu d'accueil au sens géographique mais bien un espace dynamique riche d'échanges et lieu d'expérimentation où les responsables restent maître à bord de leur structure, mais restent ouverts aux propositions de projets, d'évolution... apportées par l'accueil du stagiaire sous le regard du tuteur.

6 Approche globale sur le tutorat

6.1 Qu'est ce qu'un tuteur ?

« Il est un chaînon essentiel dans l'équipe des formateurs. Il apporte une aide individualisée et contractualisée avec le stagiaire. Sa fonction d'accompagnement et de soutien fourni des aides à l'apprenant lui permettant d'expérimenter, de construire, d'assimiler des « savoirs en action » pertinents » extrait du livret référentiel des formations du ministère des sports.

Sa place est donc déterminante dans un processus de formation par alternance, car il doit **faire le lien entre les situations didactiques et théoriques abordées en centre de formation et les situations réelles rencontrées sur une structure d'accueil** dans le but d'acquérir les compétences nécessaires aux activités d'initiateur.

À ce titre **le tuteur fait partie intégrante de l'équipe pédagogique et la structure d'accueil est un lieu de formation à part entière**. Aussi, étant donné l'importance et la place donnée au tuteur dans ce dispositif de formation, il est demandé :

- un niveau minimum :
 - d'un Brevet fédéral initiateur de club (depuis 3 ans), ou un BFE 1 ou 2 ayant une expérience dans la fonction d'initiateur et labellisé ou s'engageant à être labellisé « Cibles Couleurs »,
 - dans le cas où le club n'en disposerait pas, le RFL peut désigner un tuteur externe le plus souvent membre de l'Equipe Technique Régionale (ETR) ;
- un engagement moral matérialisé par la convention de stage de mise en situation (cf. « Livret de formation » du stagiaire).

6.2 La problématique du tutorat

Lors de sa formation, le stagiaire est confronté à deux types d'activités : d'un côté une acquisition de connaissances et de savoir-faire en centre de formation, de l'autre une activité de production avec la résolution de problèmes concrets en structure d'alternance.

La fonction tutorale revêt donc un caractère dynamique et pédagogique pour transférer des éléments de savoir en situation réelle. **Toute la problématique du tuteur sera de développer des situations formatives sur le lieu du club favorable au développement en action des savoirs, savoir-faire et savoir-être du « métier » d'initiateur de club.**

Aussi, de même que le stagiaire doit développer des compétences, le tuteur doit mobiliser des ressources pour exercer son activité qui sont :

- des compétences techniques,
- des compétences pédagogiques, capacité à transmettre les savoirs, savoir-faire et savoir-être en relation avec le métier en utilisant différentes méthodes pédagogiques (expliquer, montrer, mettre en situation...),
- des compétences relationnelles, capacité à communiquer avec le stagiaire, écouter et transmettre, entretenir les liens avec les responsables de la structure mais aussi la ligue,
- des compétences d'encadrement ou managériales, capacité à élaborer un parcours de formation, réguler les dysfonctionnements et promouvoir l'autonomie.

Nous allons voir quelles sont les différentes fonctions du tuteur où vous aurez à mettre en œuvre ces compétences.

7 Les différentes fonctions du tuteur

Il est évident que chaque stagiaire progresse et rencontre des difficultés qui lui sont spécifiques. Cependant, on peut identifier deux points essentiels de la fonction tutorale : la formation centrée sur la relation tuteur / stagiaire et l'articulation entre le club de tir et la ligue.

7.1 Fonctions du tuteur dans la relation tuteur - stagiaire

- **Il accueille et facilite l'intégration et le positionnement du stagiaire** dans la structure d'alternance.

Pour construire une relation positive basée sur la confiance, il est important de fixer un cadre au tutorat, le mémento d'entretien en annexe 2 (également en possession du stagiaire dans son « Livret de formation ») est un outil important. Le tuteur et le stagiaire pourront s'y référer pour réguler leurs actions au cours de la formation.

- **Il coordonne** le parcours du stagiaire dans le club, notamment pour rappeler les points définis dans l'étape précédente et assurer la communication avec la ligue. **L'outil de communication privilégié sera le « Livret de formation »**. Dans le cadre de cette coordination, le tuteur veillera à mettre le stagiaire en relation avec les acteurs susceptibles de favoriser son intégration ou de résoudre certaines difficultés.
- **Il accompagne** le stagiaire dans ses apprentissages tout au long de son parcours notamment en l'aidant à faire le lien entre un cadre théorique et l'expérience de terrain et :
 - il lui transmet sa culture du Tir sportif et du club,
 - il lui transmet des éléments de connaissances, de savoir-faire et savoir-être indispensables à la pratique et l'enseignement du Tir sportif,
 - il le soutient et le motive pendant cette période de formation induisant des remises en cause permanentes.

Pour se faire le tuteur et le stagiaire organiseront des temps :

- en amont des actions (séances pédagogiques, étapes du projet...), le tuteur aide le stagiaire à identifier les situations les plus riches en potentialités d'apprentissage puis à organiser, prévoir et anticiper ses actions (notamment par la verbalisation) et identifier les résultats attendus,
- pendant des actions pour observer, sécuriser, ajuster si nécessaire...
- après les actions pour échanger, analyser, prendre du recul (identifier les modes opératoires utilisés) et envisager des remédiations,

- de façon ponctuelle des entretiens pourront être fixés pour faire le point.
- **Il évalue** le parcours du stagiaire notamment son comportement en situation, ses activités, ses acquis et ses manques ou difficultés, ainsi que sa progression au travers :
 - des fiches « tuteurs » dans le « Livret de formation »,
 - des grilles de progression (cf. annexe 3 et également disponible dans le « Livret de formation ») pour les différentes activités de l'initiateur ainsi que le suivi du projet.

7.2 Actions de tutorat dans la relation tuteur - centre de formation

- Il participe aux réunions de coordination organisées par la ligue.
- Il s'approprie les objectifs de la formation et ceux de l'alternance notamment à l'aide de ce guide,. Il remplit le document attestant que le stagiaire a suivi la formation en structure d'accueil,
- Il remplit le « Livret de formation » du stagiaire : « fiches tuteur ».
- Il participe éventuellement aux évaluations organisées par la ligue.

8 Le rôle du centre de formation (ligue) dans l'alternance

La ligue est dans une logique de formation, son rôle est d'organiser l'alternance afin d'offrir au stagiaire les meilleures conditions d'apprentissage. Pour se faire elle doit notamment :

- **développer le partenariat avec les clubs** et cela commence par la signature de la convention de stage par le RFL (cf. « livret de formation »),
- **envisager la formation dans une logique d'appropriation des compétences** et non uniquement de transmission de savoirs,
- **organiser la formation** en donnant des pistes d'action pour les intersessions et en prévoyant des moments de retours d'expérience,
- **adapter, transmettre et utiliser les outils de l'alternance** créés par le département formation-promotion FFTir (le présent guide et le livret de formation),
- **organiser la formation des tuteurs** (un des objectifs sur l'olympiade est, pour chaque ligue, de créer progressivement un réseau de tuteurs)

9 Conclusion

Un des objectifs du département formation-promotion sur cette olympiade est la mise en place de l'alternance et du tutorat sur l'ensemble des formations gérées et mises en œuvre par la FFTir. **Ce guide devrait avoir éclairci votre vision de ce système de formation et précisé votre rôle au sein de ce dispositif.**

Conscient des évolutions que cette mise en place entraîne autant dans la conception que dans la mise en œuvre des formations, nous tenons à préciser, dans cette conclusion, **la nécessité d'une mise en place progressive sur l'olympiade.** En effet, les moyens nécessaires à la réussite de ce projet tel que la création d'un réseau de tuteurs, les changements durables sur la vision de la formation, s'envisagent sur la durée.

Aussi, si la mise en place progressive de l'alternance apparaît comme une nécessité, il n'en demeure pas moins que cette vision de la formation fonctionnera uniquement si **chacun des acteurs s'investi dans la formation et travaille en respectant le principe de la coresponsabilité et à parité d'estime !**